# FLASH INFO

Janv – Fév 2023

n°48

MAIRIE de Montilliers

2 place du comte Hector
49310 Montilliers
02 41 75 81 54
mairie.montilliers@wanadoo.fr
http://www.montilliers49.fr
facebook.com/Montilliers

DANS CE NUMÉRO

Procès-Verbaux
Conseil Municipal
Avis Municipal
Vie Associative
Evènements à venir
Ci-joint au flash :
Carte de vœux
Calendrier des déchets

## Procès-Verbaux du Conseil Municipal

### 9 Novembre :

**Présentation d'un parc de panneaux photovoltaïques** sur des parcelles situées au lieu-dit « La Naissance » appartenant à Mr GAZEAU, la société ACTIV Énergie, basée à Fontenay Le Comte (85), propose ce concept agrivoltaïque d'une emprise au sol de 10 Ha avec une production d'électricité d'environ 10 625 000 kWh, consommation équivalente à 2 745 foyers. L'avis du conseil municipal est demandé pour lancer les études. Un avis favorable a été émis à l'unanimité.

**1 / Lotissement La Fontaine,** l'ensemble des lots ayant trouvé acquéreurs, les dépenses et les recettes sont définitivement closes. Ce budget sera clôturé au 31/12/2022.

**2 / Budget Lotissement le Lys,** le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2022 primitif en dépenses et recettes de la section Fonctionnement et de la section Investissement équilibré à la somme de 24 795,00 €.

**3 / Vente d'herbes sur pied 2022,** il est décidé de vendre l'herbe sur pied de parcelles communales cadastrées :

- D n°409 à Mr Rémy BRIAND = 77,00 €.
- D n°904 à l'EARL MON NID = 150,00 €, et à Mr Franckie BOISSINOT = 50,00 €.
- B n°992, C n° 62, n°63, n°64 à Mr Vincent RENAULT = 220,00 €
- C n°282 au G.A.E.C. LAMBERT = 297,00 €.

**4 / Redevance occupation du domaine public routier communal,** l'opérateur Orange nous verse la somme de 1 572,21 € pour l'année 2022.

**5 / Chèques cadeaux employés municipaux,** il est attribué un montant de 65 euros par agent. Ils seront remis lors de la soirée conviviale entre élus et agents municipaux le 20 décembre 2022.

**6 / C.C.A.S, une subvention supplémentaire** de 1 100,00 € est accordée pour régulariser des dépenses non prévues (la mise en place de la dématérialisation des actes réglementaires).

**7 / Le Centre de Loisirs pour Enfants,** l'association sera dissoute fin juin 2023. Le conseil municipal opte pour une gestion directe des services à compter du 1er juillet 2023 par deux gestionnaires :
- les enfants de 3 à 7 ans par la commune de Lys-Haut-Layon,
- les enfants de 8 à 11 ans par le Centre Socioculturel « Le Coin de la Rue ».

**8 / Approbation du rapport de la CLETC** (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) dans le cadre du transfert de charges en matière d'extension des services communs entre la ville de Cholet et l'Agglomération du Choletais à compter du 1er janvier 2023, le conseil municipal valide.

**9 / Approbation sur la base du rapport de la CLETC du 19 mai 2022,** le recours à la procédure de révision libre et le montant de l'attribution de compensation versé par l'Agglomération du Choletais à la Commune, le conseil municipal valide le montant s'élevant à 145 987,00 € au 1er janvier 2022.

**10 / Approbation de la convention de mutualisation du service : Évènements/Propreté/Voirie/Bâtiments 2023-2027**, le conseil municipal accepte la convention d'utilisation du matériel pour certaines manifestations.

**11 / Présentation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service de l'Eau Potable 2021 de l'Agglomération du Choletais,** le conseil municipal a pris acte.

**12 / Présentation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service de Gestion des Déchets 2021 de l'agglomération du Choletais,** le conseil municipal a pris acte.

**13 / Présentation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service assainissement 2021 de l'Agglomération du Choletais,** le conseil municipal a pris acte.

**14 / Approbation avenant n°1 à la convention portant sur la mise à disposition d'un terrain à ATC France,** sis la parcelle « Treillebour » hébergeant l'antenne relais de radio télécommunication, le conseil municipal accepte les modifications.

**15 / Motion des finances locales,** le conseil municipal décide de soutenir la proposition de l'AMF (Associations des Maires de France).

**16 / Club House Football, l'attribution du marché** n°2022-01 concernant le réaménagement des anciens vestiaires et la salle de réception, les entreprises retenues sont :
**Lot 1 Gros œuvre :** SAS BAUMARD/Lys-Haut-Layon
**Lot 2 Charpente :** Menuiserie J. GUILLET/Doué-en-Anjou
**Lot 3 Couverture :** Les Couvertures du Lys/Montilliers
**Lot 4 : Serrurerie :** I.M.S./Lys-Haut-Layon
**Lot 5 Menuiseries en aluminium :** Menuiserie J. GUILLET/Doué-en-Anjou
**Lot 6 Menuiseries intérieures :** Menuiserie J. GUILLET/Doué-en-Anjou
**Lot 7 Plaques de plâtres :** Gaëtan Dailleux/Cernusson
**Lot 8 Carrelage :** Céramique du Lys/Lys-Haut-Layon
**Lot 9 Peinture :** Norbert PAILLAT/Yzernay
**Lot 10 Plomberie, Chauffage, Electricité :** SIME/Montilliers.
Le total du marché s'élève à 320 412,77 € H.T.
Le début des travaux est prévu semaine 49.
Des modules chapiteaux seront mis en place pendant la durée des travaux pour recevoir les joueurs et le public. La commune prendra en charge l'installation et le transport, le club supportera le coût de la location.

**Tour de table des comptes rendus des commissions de l'Agglomération du Choletais.**
Rappel programme Itinérances, le Jardin de Verre propose le spectacle « La Vieille Fille » le mardi 28 février 2023 à 20h à la Maison Commune de Loisirs Le Lys.

**Comptes rendus des commissions municipales**

◆ **Voirie,** réparation des digues entre les étangs par Tisserond Ets,
- demande de mise en place d'interdiction de stationnement devant les portes latérales de l'église et garder une place de stationnement pour les services de la mairie.

◆ **Espaces verts,** la commission passe commande pour le remplacement des arbres aux Pépinières de La Saulaie et rencontre l'EARL Blanvillain Fleurs pour réfléchir sur les plantations printemps/été.

◆ **Employés municipaux,** les illuminations de Noël seront mises en place semaine 47 pour la « Fête des Lumières » le 25 novembre organisée par Montilliers Patrimoine.

◆ **Gestion salles,** demande de devis réparation table de mixage lumières,
- modifications à apporter sur les spots de la scène et passerelle ;
- demander à APAVE si possibilité d'enlever ou modifier la vitre du sas sono.

◆ **Information,**
- validation devis Sté Echo pour l'impression des cartes de vœux et bulletin municipal.

◆ **Urbanisme - Lotissement le Lys,** le cabinet Urbaterra a présenté une 1ère esquisse.

**Affaires diverses**

◆ **Éclairage public,** les lampadaires seront allumés :
- dans les zones d'activités économiques, à partir de 6h30 au lever du jour et à la tombée du soir à 21h30.
- dans l'agglomération, l'allumage s'effectuera à partir de 6h30 au lever du jour et à la tombée du soir à 22h ; coupure du 1er mai au 15 septembre.

◆ **Portique/entrée Maison Commune le Lys,** suite au passage de l'expert, l'assurance prend en charge le remplacement.

## Avis Municipal

**Depuis le 1er janvier 2022,** vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme. Vous retrouvez ce guichet sur le site de la commune. Montilliers49

**A compter du 1er janvier 2023**, l'Agglomération du Choletais vote 50 € d'aide à l'achat d'un composteur. Le compostage des déchets sera obligatoire à partir du 1er janvier 2024.
Le compostage individuel a permis de réduire de 15 % le tonnage des ordures ménagères. Se renseigner auprès du service de gestion des déchets de l'Agglomération du Choletais.

## Avis Municipal

La collecte de ramassage des déchets reste les semaines impaires pour 2023. Ci-joint le calendrier de collecte.

L'Agence Postale sera fermée du mercredi 21 décembre au lundi 26 décembre 2022 inclus.

## Vie Associative

### REV'Arts

L'assemblée générale de la compagnie REV'Arts aura lieu :

**Dimanche 15 janvier - 10h30**
salle Joly-Bourg

### Familles Rurales - Art Floral

Cours d'Art Floral dispensés par Mr RANNOU :

**Mercredi 8 février - 20h30**
salle Annexe de la mairie

**Tarifs** : 30 € pour les non adhérents ; 20 € pour les adhérents inscription avant le mercredi 1er février auprès de Florence LEFÈVRE au 02.41.70.91.72 ou famil-rural.montil@netcourrier.com

Apporter son matériel pistolet, à colle torchons, couteau, sécateur, rallonge, ciseaux.

### Le Club de l'Âge Heureux

Quelques dates à retenir pour le club de l'Âge Heureux :

- **Jeudi 5 janvier** : Assemblée générale du club à la salle Joly-Bourg à 14h
- **Samedi 28 janvier** : Concours de belote au profit du cancer à la salle Mcl le Lys à 13h30
- **Jeudi 2 février** : Crêpes à 14h
- **Jeudi 16 février** : anniversaires maison de retraite du 1er trimestre à 14h
- **Jeudi 2 mars** : anniversaires des adhérents du 1er trimestre à 14h
- **Mardi 7 mars** : concours interclubs avec bottereaux à la salle Mcl le Lys à 13h30

### ESM Football

La soirée intergénérationnelle fait son retour ! Cette soirée est réservée aux joueurs, joueuses, bénévoles, arbitres, supporters (trices)... de l'ESM

**Samedi 21 janvier - 19h30**
salle MCL le Lys

Réservez vos places via le lien Helloasso.

Les reprises des championnats et coupes auront lieu le week-end du 14 et 15 janvier.

L'ESM vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine pour vivre de belles aventures !

### Montilliers Patrimoine

Montilliers Patrimoine organisera son assemblée générale :

**Vendredi 3 mars - 20h30**
salle Annexe de la mairie

### Don du Sang - Vihiers

La prochaine collecte de sang organisée par l'E.F.S avec la collaboration de l'association pour le don du sang bénévole du Vihiersois, se déroulera le :

**Vendredi 3 mars - de 16h à 19h30**
salle Leclerc - Vihiers

Se munir de sa carte d'identité (obligatoire), il est conseillé de prendre rendez-vous : dondesang.efs.sante.fr

### Apel - École St Louis St Joseph

**Une soirée déguisée ?**

L'APEL de l'école Saint Louis Saint Joseph de Montilliers dispose de déguisements originaux surtout pour les enfants de 3 à 12 ans. De l'écureuil à la girafe, nous proposons une large gamme à la location que vous pouvez choisir de chez vous sur catalogue.

**Une idée pour animer un évènement festif ?**

Pensez aux jeux en bois géants ! Un jeu de quilles ou puissance 4 comme d'autres jeux sont disponibles à la location.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement via l'adresse mail suivante : apelmontilliers@gmail.com ou au 02 41 75 06 57.

## Syndicat Layon Aubance Louets

Encore des poissons morts dans nos cours d'eau !

Ces derniers jours, nous avons constaté, suite aux signalements de nombreux riverains, une mortalité anormale de poissons. Ceci est causé par une pollution naturelle. Cela peut paraitre étrange d'imaginer que le milieu se pollue lui-même !

Mais cela s'explique par le fait que l'eau, qui est déjà en mauvais état, est très chargée en matière organique (décomposition des feuilles mortes). Cependant, le débit, c'est-à-dire le volume d'eau qui passe, est insuffisant pour oxygéner l'eau. Cette décomposition pompe le peu d'oxygène qu'il reste aux poissons.

Ce phénomène est donc une conséquence de la sécheresse mais également celle d'un mauvais état des rivières. Pour que l'eau s'oxygène, elle doit pouvoir se déplacer dans son lit, rouler sur des cailloux, et circuler parfois lentement et parfois rapidement. Nos rivières ont subi par le passé de nombreuses modifications pour, par exemple, permettre navigation, amener de l'eau aux moulins, ou encore faciliter les cultures. Maintenant, leur fonctionnement naturel est complètement perturbé !

A cela, il faut ajouter les effets du réchauffement climatiques qui vont accentuer l'appauvrissement du milieu. Heureusement, les pluies de ces derniers jours permettent l'augmentation des débits et favorisent ainsi l'oxygénation de l'eau. Néanmoins, le problème sera récurrent tant que nos rivières n'auront pas retrouvé un fonctionnement plus naturel.

***Jean-Jacques DERVIEUX, vice-président « milieux aquatiques » du Syndicat Layon Aubance Louets***

## Messes à Montilliers

**Les dimanches** 29 janvier à 10h30 et 26 mars à 11h

## Évènements à venir

billeterie@jardindeverre.fr
02.41.65.13.58
Théâtre à partir de 10 ans, achat de billets sur place possible dans la limite des places disponibles.

### Rappel : Banquet des classes 0-1-2

**Samedi 11 février - MCL le Lys**

Afin d'organiser au mieux cette journée, merci de retourner l'invitation, avec une caution de 30 € par personne, par chèque à l'ordre de Fleurinet avant le 8 janvier 2023 à la mairie ou aux personnes référentes de chaque classe.

Retrouvez toutes les informations de la commune sur Cityall, l'application connectée des Montéglésiens. Et rendez-vous sur notre page Facebook @montilliers et sur le site : www.montilliers49.fr
Prochains articles à transmettre pour le flash le 15 février 2023.